

**Certificat d'examen de type
n° F-05-C-924 du 07 juin 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E110478-C2

**Extension au bénéfice de la Société TED SERVITED
de décisions d'approbation de modèles de la société ALMA**

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

ALMA Ingénierie – 47 rue de Paris, 94470 BOISSY ST LEGER

DEMANDEUR :

TED SERVITED – 21 rue des Pierres – Z.I du Terroir 31150 BRUGUIERES

OBJET :

Le présent certificat étend à la société TED SERVITED le bénéfice des décisions d'approbation de modèles ainsi que leurs éventuels compléments ultérieurs :

- n° 98.00.462.005.1 du 28 septembre 1998 ⁽¹⁾ relative aux ensembles de mesurage DMTRONIQUE TPA, DMTRONIQUE TSA et DMTRONIQUE TMA montés sur camions-citernes,
- n° 99.00.462.006.1 du 03 mai 1999 relatives aux ensembles de mesurage ALMA modèles DMTRONIQUE VPA, DMTRONIQUE VSA et DMTRONIQUE VMA montés sur camions citernes,
- n° 99.00.462.017.1 du 29 octobre 1999 relatives aux ensembles de mesurage ALMA modèles DMTRONIQUE CMA montés sur camions citernes Caractéristiques :

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par la décision précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E110478-C2, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Les limites de validité des décisions précitées restent inchangées.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie, janvier 1999 page 777